

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017075

Présents : 27

Votants : 32

Objet : Château de Dourdan – Travaux d'étanchéité de la courtine Nord et Est de la terrasse du donjon et de la tour médiane - Solde de l'autorisation de programme n° 2013-01

Le 30 JUIN 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 23 JUIN 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Fabienne LAPINA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Catherine AUBERT a donné pouvoir à Sylvine HENDELUS, Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Aude BOQUET a donné pouvoir à Nicolas LECOT, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Brigitte ZINS a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL2013113 en date du 13 septembre 2013 portant affectation en autorisation de programme des Travaux d'étanchéité de la courtine Nord et Est de la terrasse du donjon et de la tour médiane,

Vu l'avis de la commission « Finances - Sécurité » du 15 juin 2017,

Considérant que les différents travaux prévus ont été réalisés comme mentionnés dans les différents documents contractuels,

Considérant qu'il y a lieu de solder cette autorisation de programme n° 2013-01,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **de rappeler** que l'autorisation de programme n°2013-01 a fait l'objet des inscriptions budgétaires et des réalisations figurant au tableau ci-après :

Travaux d'étanchéité de la courtine Nord et Est de la terrasse du Donjon et de la tour Médiante du Château de Dourdan					
Inscriptions budgétaires (euros TTC)	2013	2014	2015	2016	Total
DEPENSES	132 816,00	255 000,00	0,00	0,00	387 816,00
Travaux	132 816,00	255 000,00	0,00	0,00	387 816,00
RECETTES	132 816,00	255 000,00	0,00	0,00	387 816,00
Subventions		0,00	0,00	0,00	0,00
Financement propre	132 816,00	255 000,00	0,00	0,00	387 816,00
Réalisation budgétaire (euros TTC)	2013	2014	2015	2016	Total
DEPENSES	0,00	48 989,90	286 871,56	23 976,83	359 838,29
Travaux	0,00	48 989,90	286 871,56	23 976,83	359 838,29
RECETTES	0,00	48 989,90	286 871,56	23 976,83	359 838,29
Subventions	0,00	0,00	61 005,03	63 608,75	124 613,78
Financement propre	0,00	48 989,90	225 866,53	-39 631,92	235 224,51

- **de dire** que cette autorisation de programme n°2013-01 est soldée à hauteur des réalisations soit en dépenses à 359 838,29 € (trois cent cinquante-neuf mille huit cent trente-huit euros et vingt-neuf centimes) et en recettes à 359 838,29 € (trois cent cinquante-neuf mille huit cent trente-huit euros et vingt-neuf centimes).

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **11 JUIL. 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour l'Extrait Conforme
La Maire

Maryvonne Boquet
Maryvonne BOQUET